



**Identifiez ces symptômes :**



- **Vertiges**  
 - **Mal de tête**  
 - **Fatigue**  
 - **Nausées**  
 - **Perte de conscience**

Ces symptômes, surtout s'ils apparaissent dans un même lieu ou chez plusieurs personnes vivant ensemble, doivent faire penser à une intoxication au monoxyde de carbone. L'intoxication peut être chronique (plusieurs jours) ou aiguë avec un risque de décès. Le risque est particulièrement élevé chez les personnes au travail de chauffage.

**Si vous présentez ces symptômes :**  
 - sortez de chez vous ainsi que votre famille  
 - appelez les pompiers (18) ou le SAMU (15)

**Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?**

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et insipide. Il est produit par la combustion incomplète de tout combustible (gaz, bois, charbon, pétrole, etc.).

Il est responsable de plus de 100 décès par an en France. Il est également responsable de nombreux cas de handicap et de séquelles graves.

**ADASEL**  
 Pour éviter le risque d'intoxication :  
 - Il est conseillé de faire contrôler régulièrement les installations de chauffage.  
 - Évitez d'utiliser des appareils à combustion dans des locaux mal ventilés.  
 - Ne laissez jamais brûler de la paille, du bois ou d'autres combustibles dans un local mal ventilé.



Documents

[Comprendre les dangers du monoxyde de carbone](#)

[Liens utiles](#)

[Pour en savoir plus](#)